ART. 11 NONIES N° CD1236

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2022

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES - (N° 443)

Tombé

AMENDEMENT

N º CD1236

présenté par M. Rodwell, Mme Klinkert, Mme Spillebout, Mme Félicie Gérard, Mme Lemoine, Mme Brulebois, M. Pellerin, M. Ledoux, M. Perrot, M. Ghomi et Mme Boyer

ARTICLE 11 NONIES

À la seconde phrase de cet article, substituer aux mots :

« panneaux photovoltaïques sur le toit des bâtiments »

les mots:

« solutions solaires sur l'ensemble de l'enveloppe des bâtiments ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à développer l'ensemble des synergies qui peuvent exister entre désamiantage et produit d'énergie solaire, sans se limiter aux toits et aux panneaux photovoltaïques.